



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION
D'OCCUPATION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES - STADE JEAN-MERMOZ AVEC LE
CERCLE AMICAL DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-010
EN DATE DU 21 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'occupation des installations sportives - stade Jean-Mermoz signée le 26 janvier 2016 entre la Ville de Vincennes et le Cercle Amical de Vincennes (CAV) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de favoriser la pratique du tennis afin de diversifier l'offre d'activités sportives auprès des usagers ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre les dispositions nécessaires aux modalités de prolongation des termes de cette convention ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 à la convention d'occupation des installations sportives – Stade Jean Mermoz avec le Cercle Amical de Vincennes.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT